

Rapport de la Commission de Finances au Conseil Communal relatif au budget 2026

Préavis municipal no 11/2025

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

A rencontré la Municipalité le 2 décembre afin de discuter dudit préavis

Analyse de la situation

La Commission constate avec satisfaction que l'excédent de charges se rapproche désormais de l'équilibre. Cette amélioration résulte principalement de l'augmentation des taxes et des recettes fiscales.

Position de la Commission :

11.390.2 Locations offertes

Cette rubrique concerne exclusivement les locaux mis gratuitement à disposition des sociétés locales.

21 Impôts

Selon la Commission, les recettes issues des impôts immobiliers ainsi que des droits de mutations pourraient être plus élevées.

3522 - Rte du Village 1

Nous sommes étonnés qu'aucune adaptation du loyer n'ait été effectuée suite au changement de locataire ainsi que les travaux réalisés en 2025 et ceux prévus en 2026. La Municipalité nous a toutefois indiqué être en discussion avec le locataire en vue d'une éventuelle location des locaux annexes actuellement mis à disposition à bien plaisir.

45 Ordures ménagères

Nous relevons avec satisfaction la diminution des coûts dans ce secteur, ce qui permet d'alimenter la réserve à hauteur de CHF 4'200.–.

72.365 Garderies, accueil familial de jour, accueil parascolaire

La Commission observe que les charges liées à l'EFAJE poursuivent leur progression, avec une augmentation de CHF 80'000.– entre 2024 et le budget 2026.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 11/2025 ;
- Oui le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'accorder le budget 2026 tel que présenté, présentant un excédent de charges de CHF 68'430.—.

St-Barthélemy, le 15 décembre 2025

Pour la Commission des finances :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale